SAINT - SEVERIN

INFORMATIONS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICPAL

MOIS de SEPTEMBRE et OCTOBRE 1985 n° 21 et 22

Parution mensuelle

Editeur responsable : Mairie de ST SEVERIN

Président : Mr BUREAU Robert, Maire

Rédacteur : Secrétariat Mairie de ST SEVERIN

Déclaration de dépôt enregistrée à la préfecture de la Charente le 02.12.1983 sous le n° 445.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

AVANT - PROPOS

Le Bulletin d'information n'est pas paru au mois d'AOUT.
En effet la rédaction, dans son souci de bronzer et surtout de se reposer, comme tout un chacun, a pris des vacances; ausei ce numéro comprendra les informations des mois d'AOUT et de SEPTEMBRE.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ETAT - CIVIL

Naissance : Néant

Mariages : - le 03 AOUT 1985, à ST LAURENT de BELZAGOT, Marie-Pierre LIVONNEN a épousé Jean-Yves BANACH.

- le 10 AOUT 1985, à PILLAC, Jean-Pascal QUANTE a épousé Roselyne AUDOIN.

- le 14 SEPTEMBRE 1985, mariage à ST SEVERIN de Claude-Alain WAMBERGUE et de Françoise AUGAGNEUR.

- le 21 SEPTEMBRE 1985, mariage à ST SEVERIN de Maxime CLAIRAUD et de Marie-Christine SIMONET.

A tous ces jeunes gens, nous renouvelons nos meilleurs voeux de bonheur.

Décès : Néant

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

VIE COMMUNALE et VIE SCOLAIRE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 AOUT 1985.

Absents : Mrs AMAURES et ROCHE, Mme TAUPY.

Démission de Mr PIERRE-PIERRE :

Monsieur le Maire prend la parole et annonce qu'il a reçu le 1er juillet 1985 la démission de ses fonctions de Conseiller Municipal et d'adjoint au Maire de Monsieur PIERRE-PIERRE. Monsieur le Maire déplore cette décision prise pour raisons de santé. Le Conseil Municipal tient à remercier Mr PIERRE-PIERRE pour le travail accompli au sein du Conseil, ne ménageant ni sa peine, ni son temps pour la cause commune.

Terrassements atelier-relais :

Monsieur le Maire évoque les devis reçus pour l'exécution des terrassements de l'atelier-relais. Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance, ne peut prendre de décision, ces devis ne comportant pas aasez d'éléments comparables.

Prolongation du T.U.C.:

Isabelle MOULINIER, embauchée pour une période de 3 mois renouvelable à compter du 1er juin 1985, Mr le Maire propose de prolonger ce stage pour la durée maximum autorisée, soit 1 an. Le Conseil Municipal accepte cette prolongation et versera une indemnité mensuelle de 500F.

Installation téléphone aux écoles :

2 circulaires de la Préfecture sont ensuite évoquées, demandant au Conseil Municipal de décider de l'utilité d'un éventuel branchement téléphonique aux écoles. Le Conseil Municipal juge que cette décision appartient aux membres du SIVOS ST SEVERIN PILLAC.

Logements Pavancelie :

Suite au déménagement de Mr Patrice AUBERT pour ST PAUL LIZONNE, le logement est attribué à Mme Georgette FRADET à compter du 1er SEPTEMBRE 1985 pour un loyer mensuel de 564F.

Le logement occupé jusqu'alors par Georgette FRADET est attribué à compter du 1er OCTOBRE 1985 à Mr Jacky FOUGERE pour un loyer mensuel de 315F.

Centre de secours :

Mr le Maire soumet alors au Conseil Municipal les plans et les devis estimatifs du Centre de Secours établis par Mr BOUSSIRON, architecte avec l'avis des services de la protection civile.

Le Conseil Municipal approuve ce devis d'un montant H.T. de 427 903.43F. et sollicite du Conseil Général l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ce projet.

Cantine scolaire :

Monsieur LEGER signale qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'entretien

à la cantine, ainsi que le changement impératif et urgent d'une gazinière devenue inutilisable.
Le Conseil Municipal décide d'étudier avec la Fédération des Oeuvres Laïques le moyen de changer ce matériel et de définir la participation financière de chacun.

Travaux chemins :
Les travaux d'entretien de la voirie sont terminés. Les Ponts et Chaussées vont être contactés afin d'effectuer les réparations non prévues au devis. L'entreprise COCHERY prévoit la réfection du passage de la Fougère pour la somme de 15000F. Le Conseil Municipal décide de demander l'avis des Ponts et Chaussées et d'étudier une solution moins onéreuse.

Atelier-relais :
Les opérations de consultation des entreprises se poursuivent.
Les differents devis :
- construction du bâtiment
- terrassement et empierrage du terrain
- assainissement
- raccordements eau et électricité vont être déposés auprès du Conseil Général afin de solliciter l'attribution des subventions et des prêts afférents à la construction.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le jeudi 27 SEPTEMBRE 1985, à 17H30, Compte administratif 84 et vote du budget supplémentaire 85.
Absent excusé : W. LEGER.
Le compte administratif 1984 présenté par Mr le Maire est approuvé par le Conseil Municipal avec un excédent à la clôture de l'exercice 1984 de 156 772.95F.
Vote du budget supplémentaire 1985 :
Certains postes n'ont pas été dotés des crédits suffisants au Budget Primitif 1985, aussi y-a-t-il lieu de prévoir des sommes supplémentaires.
Les principaux postes à pourvoir et les sommes prévues à cet effet sont donc les suivants :
Section de fonctionnement : dépenses

Participation ordures ménagères :	11 352F.
Participation SIVOS ST SEVERIN PILLAC :	21 355F.
Prolongation T.U.C. :	3 500F.
Fournitures, imprimés :	4 500F.

Section d'investissement :
Les nouveaux investissements prévus et les sommes nécessaires à leurs

réalisations sont les suivants :

1- prévision pour construction du Centre de Secours : 100 000F.
2- acquisition d'un véhicule de service en remplacement de la R4 : 10 000F.
3- participation pour l'acquisition d'une gazinière pour la cantine : 5 000F.
4- construction de l'atelier-relais : 750 000F.

Le financement des 3 premiers investissements sera assuré par prélèvement sur les recettes de fonctionnement.
La construction de l'atelier-relais sera financée par une subvention de 20% de la Région, une subvention de 30% du département et un emprunt pour les 50% restants.
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 269 358F.
xxxxxxxx
Suite à la démission de Mr PIERRE-PIERRE, la question est posée de la nouvelle répartition des indemnités d'adjoints. La valeur de l'indemnité annuelle de 2 adjoints était jusqu'alors partagée en 4.
Le Conseil Municipal décide que, désormais, l'indemnité annuelle de 2 adjoints sera répartie également aux 3.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le budget du <u>BUREAU D'AIDE SOCIALE</u> présentant un excédent de 4 843.94 F., cette somme est affectée au repas des personnes âgées.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

La prochaine réunion du CONSEIL MUNICIPAL aura lieu le vendredi 04 octobre à 20 h. 30. Plusieurs devis seront étudiés, des questions et informations diverses seront également à l'ordre du jour.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

<u>ORDURES MENAGERES</u> :
Les habitants du lotissement ont été consultés sur l'opportunité d'un deuxième ramassage d'ordures ménagères par semaine. La date limite de remise des réponses étant fixée au 1er octobre ; nous avons à ce jour 9 réponses négatives. Il n'y aura donc pas momentanément 2 ramassages par semaine au lotissement.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

VIE SCOLAIRE :

Le budget du S.I.Vo.S. ST SEVERIN-PILLAC a été voté le <u>mardi 10 septembre</u> à 14 h. en présence de tous les membres en exercice.

Le Compte administratif 1984 présente un déficit de clôture de 6 904.81 F., déficit qu'il convient de résorber.

Pour se faire, les communes ont du prévoir une participation complémentaire de

21 355 F. pour ST SEVERIN

7 620 F. pour PILLAC.

Les principaux postes à pourvoir étaient les suivants :

- alimentation : 7 000 F.
- frais de personnel : 4 000 F.
- combustible : 5000 F.
- électricité, eau, gaz : 2 750 F.

xxxxxxxxxxxxxx

En raison de l'augmentation du coût de la vie , du déficit à résorber et du prix dérisoire pratiqué jusqu'ici (qui ne permettrait pas aux enfants d'avoir un repas décent chez eux) ; le Comité Syndical demande que le prix du repas à la cantine soit porté de 5.55 F. à 6.50 F., chiffre qui devrait être appliqué à partir du 1er septembre 1985, sous réserve de son acceptation par le contrôle de légalité de la Préfecture. Les parents seront avisés en temps utile du nouveau tarif.

Renseignements pris auprès des autres cantines du Canton, le prix du repas

au SIVOS BONNES-LES ESSARDS est de : 6.80 F.

au SIVOS AUBETERRE-LAPRADE de : 7.50 F.

à la cantine de ST ROMAIN : 6,80 F.

Branchement téléphonique aux écoles :

Le Conseil Municipal ayant décidé qu'il était du ressort des membres du SIVOS de statuer sur l'utilité d'un branchement téléphonique aux écoles. Le comité syndical décide que, vu la proximité du secrétariat de la Mairie et la concordance des horaires, un branchement n'est pas utile.

Il a ensuite été décidé que l'effectif pris en compte pour le calcul de la participation financière de chaque commune sera celui de la rentrée scolaire.

Exemple : le calcul de la participation des communes au Budget Primitif 86 et au Budget Supplémentaire 86 se fera suivant l'effectif de la rentrée scolaire 1985.

xxxxxxxxxx

Il faut noter que chaque commune versait en 1984, 1942.92 F. par enfant, elles versent en 1985 une participation de 1 969.78 F. par enfant, uniquement pour les dépenses de fonctionnement du Syndicat.

xxxxxxxxxx

BAL du BOURRU :

Il aura lieu le 12 OCTOBRE, ce sera un BAL à PAPA avec l'orchestre BRIND'MUSETTE. Comme de coutume, dégustation de crêpes. PARENTS, vous n'aurez aucune excuse si vous ne venez pas danser (à moins de présenter un certificat médical récent).

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

VIE ASSOCIATIVE

Club du 3e Age

Les réunions hebdomadaires du Club ont repris le jeudi 5 septembre; les habitués ont été contents de se retrouver pour disputer à nouveau leurs parties de cartes, de scrable, ou de petits chevaux interrompues par la petite pause du goûter.

Le voyage du samedi 7 septembre s'est très bien passé. Malgré la petite froidure du matin, le soleil fut de la partie. La visite de la Citadelle nous a remis en mémoire quelques faits historiques.

Après une longue marche sur les remparts nous avons apprécié le déjeuner qui s'est déroulé dans une bonne ambiance.

Un acceuil agréable nous fut reservé au Château Mon Conseil Gazin.

Puis le voyage du retour fut animé par nos deux chanteurs Mme GUIMARD et "NONO" accompagnés aux refrains par tous.

La journée s'est terminée par un au revoir et non un adieu car le printemps prochain nous repartirons.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Société de CHASSE

Dans son assemblée générale du 30 juin, notre Société a dû enregistrer avec regret la démission du Secrétaire, Mr GENDRON; elle a pourvu aussitôt à son remplacement en désignant l'aimable Mr CAPDEBOS.

BALL-TRAP : Certes, il y eut beaucoup de personnes à participer aux épreuves et au spectacle des 20 et 21 juillet. La réussite vaut d'être citée et le vieil adage s'est une fois de plus vérifié : les absents ont toujours tort... Félicitations et remerciements à tous ceux qui ont aidé au succès. Bilan très positif avec 6080.00F. de bénéfice net. Encourageant, de quoi repartir l'an prochain, la fleur au fusil...

LACHERS DE GIBIER : 120 faisans coûtant 5400F. ont été lâchés le 29 juillet, 130 perdraaux le 12 août. Sous condition spéciale, les subventions de la Fédération sont calculées sur le coût du gibier lâché.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

JUDO - CLUB ST SEVERIN

Compte-rendu de l'assemblée générale du 23 septembre 85 :

- Rapport financier positif puisque le compte présente un solde de 4 738.00 F. , bien qu'il n'y ait pas eu de gala cette année, étant donné les nombreuses manifestation prévues au mois de Juin.

- renouvellement du bureau :

Président	: Mr LOUSTALOT Maurice
Vice-président	: Mr ROCHE Marcel
Secrétaire	: Mme BORDAS Fernande
Secrétaire adjte	: Mme DEPIX Mariette
Trésorier	: Melle MOULIN Martine
Trésorier adjt	: Mr LEGER William

- Présentation du nouveau professeur : Mr Alain BERNARD de MONTBOYER.

Les cours ont repris depuis le 28 septembre, le samedi de 14 h. à 15 h. 45, mais il n'est pas trop tard pour s'inscrire. Les tarifs sont inchangés par rapport à l'an passé, soit 180.00 F. (licence 70 F. , cotisation 110 F.). Le Club verse 150 F. d'indemnité de déplacement au professeur par séance.

Les enfants peuvent pratiquer le judo à partir de l'âge de 7 ans, pour les adultes, pas de limite d'âge.

Le nombre de personnes inter essées à l'origine de la création du Club a incité la municipalité à investir 14 000 F. dans l'achat d'un tatami, et malheureusement, nombre d'entre elles n'ont pas tenu leur engagement, et l'effectif est maintenant plutôt restreint .

Une soirée gala est prévue dans le courant novembre, nou en reparlerons en temps voulu.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE :

La Gymnastique Volontaire a tenu son assemblée Générale le 24 septembre 85.

Le rapport financier présenté par la trésorière présente un solde créditeur de 4 831 F. Nous profitonsdu Bulletin pour remercier la Commune de la subvention allouée au Club.

Il a été ensuite procédé à la réelection du bureau, lequel a subi les modifications suivantes : Melle CHEVAILLER Josiane a été élue vice-présidente en remplacement de Mme FOURRE

Mme FRADET Georgette a été élue secrétaire
Mme BIDEAUX Hélène, secrétaire adjointe
Mme MINORET Françoise a été maintenue dans ses fonctions de trésorière
Mme LEGER Geneviève a été élue trésorière adjointe

Les cours de gymnastique ont repris le mardi 1er octobre à 20 h. 30. Le prix de l'assurance et de la licence est fixé cette année à 32 F. La cotisation mensuelle est maintenue à 15 F. Merci encore à Martine MOULIN de continuer à assurer les cours... bénévolement. Le bénévolat étant devenu chose tellement rare, il mérite d'être souligné.

Il est ensuite prévu l'acquisition dematériel, notamment : barres de danse, massues, cordes à sauter, cerceaux... etc.

Nous accueillons toujours avec plaisir les nouvelles venues. Que celles qui hésitent soient persuadées que nous ne sommes pas là pour comparer nos tours de taille où nos capacités physiques, mais pour faire de la gymnastique et pour nous détendre.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ECHOS - COMMUNIQUES

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL :

Les Jeunes gens nés en mars, avril, mai, juin 1968 doivent se faire recenser pour le Service National à la MAIRIE, avant le 31 OCTOBRE 1985.

DECLARATIONS DE VIN :

Elles sont comme de coutume à souscrire avant le 25 NOVEMBRE 1985.

PRIME COMPENSATRICE OVINE :

Une prime compensatrice est attribuée aux éleveurs d'ovins. Les imprimés adéquats sont à la disposition des éleveurs concernés à la Mairie et devront être remis pour le 19 octobre.

RAMASSAGE du TEXTILE :

"L'Association des Paralysés de France" avec le concours de la Commune, organise un ramassage de textile et divers vêtements. Pour se faire, des sacs sont mis à votre disposition à la Mairie.
Ils devront être remis pour le LUNDI 7 OCTOBRE dans le garage communal.
Nous vous remercions de votre concours à cette opération humanitaire.

ESTHETIQUE à DOMICILE :

Des affichettes dans la plupart des magasins de la commune vous annoncent l'installation de Marie-Josée DUGAST d'AUBETERRE, comme esthéticienne à domicile.
Avant de vous recommander aux mainsde cette jeune personne, notre valeureux reporter, n'écoutant que son courage a voulu tester pour vous les différents soins offerts. MESDAMES (et Mesdemoiselles), croyez m'en, il est TRES, TRES bon, (pour pas très cher), une fois de temps en temps, de ne penser qu'à soi et à sa beauté, sans avoir à se déplacer.

NOUVEAU RESIDANT, pardon, NOUVEAUX RESIDANTS :

BIENVENUE à
- Madame ROUYER Victorine installée, route de l'Epine depuis le 1er août, et qui vient de ST PAUL LIZONNE ;
- Monsieur et Madame NAVARRO habitent le lotissement également depuis le 1er août et arrivent de Marseille ;
- Madame REYSSIE Raymonde, quant à elle, a quitté MONTIGNAC-le-COQ le 1er septembre pour s'installer dans sa maison du lotissement ;
- Monsieur et Madame DESMOULINS, enfants de Mr et Mme CLARENS sont désormais ST-SEVERINOIS depuis le 1er septembre ;
- Monsieur Jacky FOUGERE est installé à la PAVANCELLE depuis le 1er octobre.

DEPARTS :
- Mr et Mme GILLET de Mortève ont quitté la commune pour la Vendée;
- Mr et Mme SEGOND Denis ont passé la frontière et habitent maintenant "la Brandille" à PALLUAUD
- Mr et Mme BROUILLET Alainsont repartis pour le département de l'Ain.

Que l'on veuille bien nous pardonner les omissions, mais nous ne sommes pas toujours au courant des arrivées et des départs à l'intérieur de la commune.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

HUMOUR

UN psychiatre fait afficher dans la salle d'attente :
"Les malades souffrant d'amnésie sont priés de payer d'avance."

XXXXXXXXXXXXXXXX